

DEC142524DR20

Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel BERAUDO, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ACMO au sein de l'unité UPR10 intitulée CRHEA (Centre de Recherche sur l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC060001DR20 du 3 janvier 2006 portant nomination de M. Emmanuel BERAUDO aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Emmanuel BERAUDO, dans l'unité du CNRS n°UPR10, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 27 octobre 2014

Le Directeur de l'unité
Jean-Yves DUBOZ

Visa de la Déléguée régionale du CNRS